

**DECISION DG n° 2018 – 238**

**du - 1 OCT. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2018 – 143 du 12 juin 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** les décisions DG n° 2018-144 du 12 juin 2018, n° 2018-168 du 5 juillet 2018, n°2018-223 du 26 septembre 2018 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommée membre auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » jusqu'au 11 décembre 2018 :

Madame PENICAUD (Marie)

**Article 2** : Le Directeur des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **- 1 OCT. 2018**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général